



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	12	17

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 014 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PÉNALITÉS POUR GARDERIE NON RÉSERVÉE AU 1^{ER} MARS 2023

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 08 septembre 2022, le Conseil municipal adoptait le règlement de l'accueil périscolaire applicable au 1^{er} septembre 2022 et votait une pénalité pour les garderies non réservées

Madame le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter les modifications envisagées (voir en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 7 voix contre (Monsieur BRUNG, Monsieur GAUDICHON, Madame LELIÈVRE, Madame NÉE, Madame OSMONT, Monsieur PELFRÈNE et Madame TALBOT) DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la modification du règlement de l'accueil périscolaire tel que proposé ;
- **De MODIFIER** les modalités d'application des pénalités de garderie ;
- **De DIRE** que ces modifications s'appliqueront au 1^{er} mars 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

